

Extrait du Portail régional des SAMU/SMUR d'Ile de France

<https://portailsamu.gcsdsisif.fr/l-aide-medicale-d-urgence.html>

L'aide médicale d'urgence

- SAMU 75 - Site Public - Missions -



Date de mise en ligne : jeudi 15 janvier 2009

Copyright © Portail régional des SAMU/SMUR d'Ile de France - Tous droits réservés

Le SAMU, ou Service d'Aide Médicale Urgente, est un service public qui est chargé de gérer les urgences à l'extérieur de l'hôpital en France.

C'est un système performant qui contribue à l'optimisation des ressources de santé publique en matière d'urgence et d'égalité des soins.

Les missions des SAMU sont définies par la loi du 6 janvier 1986 (décrets du 16 Décembre 1987) :

- ▶ assurer une écoute médicale permanente
- ▶ déterminer et déclencher dans les délais les plus rapides la réponse la mieux adaptée à la nature de l'appel (ce qui va du simple conseil médical à l'envoi d'une ambulance de réanimation et à la gestion d'une catastrophe)
- ▶ s'assurer de la disponibilité des moyens d'hospitalisation publics ou privés dans le respect du libre choix des patients
 - organiser le transport en milieu hospitalier par le moyen le plus adapté
 - organiser l'accueil par les équipes soignantes
 - participer à l'élaboration et au déroulement des principaux plans de secours
- ▶ participer à la formation aux urgences des professionnels de santé

La notion de régulation médicale des appels permet d'utiliser au mieux les moyens du SAMU. La majorité des appels parvenant au "15" peut se résoudre par un simple conseil ou l'envoi d'un médecin de garde. L'ambulance de réanimation (Unité Mobile Hospitalière ou UMH) est réservée aux cas les plus graves et aux détresses vitales.

Evolution du nombre d'appels

(Dr Christelle DAGRON, SAMU de PARIS, 2008)

Le SAMU de PARIS utilise une large gamme de moyens pour prendre en charge le patient ou le blessé là où il se trouve :

- ▶ médecin généraliste ou spécialiste (cardiologue, pédiatre, psychiatre...)
- ▶ ambulance simple pour transporter le patient dans un établissement hospitalier
- ▶ ambulance médicalisée Unité Mobile Hospitalière (U.M.H). Elle permet la prise en charge des patients les plus graves par une équipe entraînée ayant à sa tête un médecin, et le transport vers un service de réanimation adapté à l'état du patient.

Le SAMU peut aussi faire appel à d'autres moyens si nécessaire :

- ▶ Secouristes professionnels (Sapeurs-pompiers) ou volontaires (Croix-Rouge, Protection civile..)
- ▶ Services sociaux (SAMU Social...)
- ▶ Police